

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR

Suite à la disparition de M. Jean-Louis LE BOSSÉ, M. le Maire propose de respecter une minute de silence en hommage à M. Jean-Louis Le Bossé, disparu le 21 septembre dernier.

1) Demande de subvention DETR pour le projet du terrain multisports M. REY

Il nous a paru opportun de prévoir l'aménagement d'un terrain multisports en limite des deux quartiers résidentiels de la Mare à Moudre et Porte de Normandie.

L'objectif de cette opération est de permettre à tous de pratiquer une activité sportive gratuite en dehors d'un cadre structuré, sur un espace adapté.

Ce terrain pourra être utilisé par les associations sportives, notamment l'association de football, les élèves du Lycée et Lycée technique « Porte de Normandie » et les enfants du centre de Loisirs. L'impact est à la fois local et intercommunal.

Après échange avec les services de la Préfecture, nous pouvons encore présenter une demande de subvention DETR sur 2017.

C'est pourquoi, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser ce projet et solliciter la DETR auprès de la Préfecture sur un taux de 40 % du montant HT, dont vous trouverez le détail dans le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES

	€ HT	€ TTC
Aménagement d'un terrain multisports		
TRANCHE 1	36 296,00	43 555,20
TRANCHE 2	42 750,00	51 300,00
TOTAL	79 046,00	94 855.20

RECETTES

Réserve Parlementaire		2 000.00
ETAT – DETR 40 % du total HT		31 618.40
Autofinancement		61 236.80
Montant total TTC		94 855.20

Accord unanime du Conseil Municipal.

2) Conventions avec l'INSE pour l'attribution d'un fonds de concours concernant les travaux des rues de la Fontaine Minérale et Moulin aux Malades M. GRUDE

✚ Convention pour travaux neufs de voirie, rue de la Fontaine Minérale comprenant l'aménagement de sécurité avec chicanes, la réfection des trottoirs et la réalisation d'un réseau Eaux Pluviales.

Le coût total de l'opération s'élève à 36 820.05 € HT soit 44 184.06 € TTC. Le fond de concours correspondant à 49 % du montant HT sera versé par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur présentation des justificatifs de l'INSE, soit la somme de 18 041.83€.

✚ Convention pour travaux neufs de voirie, rue du Moulin aux Malades comprenant la pose de bordures et caniveaux ainsi que la réfection du revêtement sur 300 ml.

Le coût total de l'opération s'élève à 39 341.30 € HT soit 47 209.56 € TTC. Le fond de concours correspondant à 49 % du montant HT sera versé par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur présentation des justificatifs de l'INSE, soit la somme de 19 277.24 €.

Il convient d'autoriser la signature des conventions correspondantes pour engager la participation de la commune, à hauteur de 49 % du coût HT des travaux.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3) Décision modificative n°4

Mme ROBLOT

Il convient d'ajuster le budget d'investissement pour prévoir le financement du terrain multisports (voir pièce jointe).

Accord unanime du Conseil Municipal.